



**REVUE DE PRESSE**  
**SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE**  
**DU 06 AOUT 2016**

# Loi travail : et maintenant les batailles juridiques

**SOCIAL** Après la validation partielle du texte par le Conseil constitutionnel, les syndicats veulent relancer leur combat sur un autre terrain sans renoncer aux manifestations

Le très long feuilleton de la loi travail n'est pas encore terminé. Le dernier épisode en date concernait l'examen du texte par le Conseil constitutionnel. Le verdict est tombé jeudi. La haute juridiction a uniquement censuré cinq mesures secondaires qui ne remettent pas du tout en cause l'essentiel de la loi, adoptée définitivement le 21 juillet grâce à un nouveau recours au 49-3.

C'est logiquement une bonne nouvelle pour le gouvernement, qui a dû faire face à une fronde de plusieurs mois menée par une partie de la gauche et des syndicats. Manuel Valls en a immédiatement conclu que le Conseil constitutionnel venait de « valider » la loi et a salué une décision permettant « l'entrée en vigueur de ce texte qui vise à donner plus de place au dialogue social dans notre droit du travail ».

## Décrets cet automne

Selon Myriam El Khomri, ministre du Travail, un « grand nombre » de décrets d'application devraient être publiés avant la fin d'octobre et la quasi-totalité avant la fin de l'année, « afin que la loi devienne très rapidement une réalité pour nos concitoyens ».

Sur les cinq mesures censurées, deux l'ont été pour des raisons de fond, trois pour des raisons de forme

accord d'entreprise, licenciements économiques, accords offensifs pour l'emploi, référendum d'entreprise, etc. Ces articles, notent les Sages, pourraient par ailleurs é



La ministre du Travail souhaite « que la loi devienne très rapidement une réalité ». PHOTO P. LOPEZ/APP

l'objet de questions prioritaires de constitutionnalité ».

Pour les syndicats qui ont combattu le projet de loi dans la rue, c'est donc une nouvelle bataille qui va commencer, sur le terrain juridique cette fois. « Le texte n'est pas validé dans sa globalité et ouvre la porte à une grande insécurité juridique par le nombre de questions prioritaires de constitutionnalité qui vont pouvoir être soulevées, sans parler des recours juridiques divers », souligne FO. « Les batailles juridiques, celles qui vont concerner l'application

concrète, les décrets, auront lieu », promet l'union syndicale Solidaires. « Elles seront fortes, en faisant le lien avec la mobilisation globale que les organisations syndicales mettront en œuvre cet automne. »

## Manif le 15 septembre

Après la trêve estivale, les manifestations devraient en effet recommencer dès la rentrée. La première grande journée de mobilisation est prévue pour le 15 septembre, à l'appel des sept organisations rassemblées contre ce texte.

Le Conseil constitutionnel avait été saisi par des parlementaires LR et UDI qui contestaient plusieurs dispositions de la loi ainsi que par des députés de gauche qui voulaient faire reconnaître un non-respect du débat parlementaire en raison du recours au 49-3.

Sur les cinq mesures finalement censurées, deux l'ont été pour des raisons de fond, trois pour des raisons de forme. En ce qui concerne le non-respect du débat, les Sages ont estimé que les règles du 49-3 avaient été respectées.

# Pouvoir et patrimoine

**POLITIQUE** la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a révélé hier le patrimoine des ministres et parlementaires

Jean-Michel Baylet est le ministre le plus fortuné du gouvernement, avec un patrimoine de plus de 8 millions d'euros, selon les chiffres de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Le ministre de l'Aménagement du territoire, notamment copropriétaire du journal régional « La Dépêche du Midi », possède aussi deux maisons dans le Sud-Ouest, des voitures de collection, des motos ou encore des œuvres d'art.

Il est suivi par le secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, avec un patrimoine de plus de 3 millions d'euros, dont plusieurs propriétés à Paris, un immeuble dans les Pyrénées-Atlantiques, plusieurs comptes en banque ou encore des tableaux, meubles et objets divers estimés à 70 000 euros. Après une rectification du ministre, il est impossible de déterminer avec exactitude le montant actuel de son patrimoine, les chiffres publiés étant partiels. On retrouve aussi en haut du classement le secrétaire d'État chargé du Développement, André Vallini, (2,8 M€ de patrimoine estimé), le ministre des Finances, Michel Sapin (1,7 M€), ou encore la ministre de la Culture, Audrey Azoulay (1,7 M€).

Le patrimoine de Jean-Marc Ayrault (Affaires étrangères) se monte à environ 1,4 M€. Quant à celui de Ségolène Royal, il avoisine 1,6 M€. Elle possède



Emmanuelle Cosse est la moins fortunée du gouvernement. AFP

un appartement de 120 m<sup>2</sup> dans les Hauts-de-Seine ainsi que plusieurs comptes bancaires. La ministre la plus modeste du gouvernement est Emmanuelle Cosse (Logement). Son patrimoine total s'élève à 26 800 euros, elle ne possède ni bien immobilier ni voiture. Harlem Désir, secrétaire d'État aux Affaires européennes, est lui détenteur d'un patrimoine évalué à 48 400 euros.

## Le cas Macron intrigue

Début 2014, le patrimoine du Premier ministre, Manuel Valls, s'élevait à 96 000 euros, un montant qui de-

vrait être revu à la baisse, Valls ayant vendu l'un de ses deux appartements moins cher que sa valeur estimée (243 000 euros contre 284 000). Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, assujéti avec son épouse à l'impôt de solidarité sur la fortune, possédait début 2014, avant la vente de son appartement, un patrimoine estimé à 156 000 euros, ce qui le plaçait parmi les moins fortunés du gouvernement. Après une rectification du ministre, il est également impossible de déterminer avec exactitude le montant actuel de son patrimoine, les chiffres publiés étant partiels.

## Un nouveau cadavre dans le placard de l'ex-Région

**POLITIQUE** Jean-François Macaire a renouvelé les contrats de ses collaborateurs avant de rendre les clés du Poitou-Charentes. Alain Rousset a tout annulé

Décidément, Alain Rousset, le président de la Nouvelle-Aquitaine, aura du mal à digérer l'héritage laissé par son collègue de Poitou-Charentes, Jean-François Macaire. À la faveur d'une audience de référé du tribunal administratif de Poitiers, vendredi matin, on a découvert une nouvelle facture, une de plus, laissée par les Picto-Charentais aux Aquitains.

Dans les jours précédant la disparition de Poitou-Charentes, son président s'est empressé de renouveler, souvent à des conditions très favorables, les contrats d'un certain nombre de ses collaborateurs non-fonctionnaires. Découvrant avec retard le tour de passe-passe, Alain Rousset n'a eu de cesse de remettre tout en ordre. Les salariés intéressés se sont vus proposer l'annulation des contrats en cours et leur remplacement par un autre, généralement plus court et moins rémunérateur.

### Un salarié renvoyé

La plupart des salariés concernés ont accepté « contraints et forcés », selon eux (lire ci-contre). L'un d'eux a refusé de signer, il a été renvoyé et a saisi la justice. Sylvain Girard avait été recruté pour un an le 15 mars 2015 comme chargé de mission pour les énergies renouvelables. Le 29 décembre, à près de trois mois de la fin de

son contrat mais surtout à deux jours de la disparition de la région, Sylvain Girard se voit octroyer un nouveau contrat courant jusqu'au 16 mars 2018 et une prime mensuelle augmentée de 356 euros.

Le 7 avril dernier, la présidence de la Nouvelle-Aquitaine annule ce contrat (qui a pourtant pris effet depuis trois semaines) et fait à Sylvain Girard une nouvelle proposition : 15 mois, sans augmentation de prime. Devant le refus de ce salarié, la Région lui signifie son licenciement au 15 juillet. C'est, à la fois, ce renvoi et l'annulation de son contrat dont Sylvain Girard demandait hier la suspension.

Par-delà le courroux de son président, la Région, par la bouche de son avocat, Me Hervé Pielberg, met en avant le fait que Jean-François Macaire, censé « gérer les affaires courantes » jusqu'au basculement en Aquitaine, n'avait aucun pouvoir pour signer ou renouveler des contrats.

« Il fallait bien organiser la Nouvelle Région », rétorque Me Didier Simonnet, l'avocat de Sylvain Girard, qui estime que son client a été illégalement licencié. Et si la Nouvelle Région avait des doutes sur la légalité de ces contrats, elle pouvait très bien les refaire, à l'identique.

Le juge des référés devrait rendre son ordonnance ce lundi.

Vincent Buche



Alain Rousset (à droite) et la Région vont devoir gérer les salariés aux contrats renouvelés par Jean-François Macaire.

PHOTOS ARCHIVES T. LEBREVAUD

## Un débrayage à Poitiers

Une trentaine de fonctionnaires et contractuels du Conseil régional en poste à Poitiers ont débrayé vendredi matin, a-t-on appris de source syndicale. Ils entendaient apporter leur soutien à Sylvain Girard ainsi qu'à dix autres contractuels qui ont vu leur contrat de travail raccourci par la nouvelle présidence de Région et parfois leurs primes revues à la baisse.

Une pétition dénonçant « le management par la terreur » circule par ailleurs parmi les salariés de la Région. Elle réclame une solution négociée au problème de ces agents.

Pour l'heure, une seule action en justice a été engagée mais certains des contractuels ayant accepté de signer un nouveau contrat moins favorable que celui qui leur avait été fait à la fin de l'année dernière envisageraient de saisir, à leur tour, la juridiction administrative.

Selon l'avocat de la Région, c'est une centaine de contrats qui auraient été renouvelés juste avant la disparition de la région Poitou-Charentes, ce qui représenterait une masse salariale annuelle de l'ordre de 3 millions d'euros.

■ DISPARITION

# Andrée Marik, poétesse cognaçaise, s'en est allée

■ À 103 ans, Andrée Marik, poétesse originaire de Cognac, est allée rejoindre le peuple des rêves ■ Elle laisse une œuvre immense.



Lors de ses 100 ans, célébrés à Cognac, Andrée Marik avait lu un de ses poèmes.

Photo archives Gilles Biolley

Frédéric BERG  
fberg@charentelibre.fr

Elle aimait dire «*mon cœur a l'âge de mes rêves*». Le cœur de la célèbre poétesse cognaçaise, Andrée Marik, Descamp de son vrai nom, s'est arrêté de battre mercredi à Bordeaux à l'âge de 103 ans. Sa poésie, son œuvre continueront longtemps à peupler les rêves des âmes sensibles qu'elles avaient touchées.

Membre fondateur de l'Académie d'Angoumois et de l'Atelier poésie de Cognac, elle fut l'auteur d'une quinzaine de recueils de poèmes dont le dernier «Après tout» publié en 2012, d'une anthologie des poèmes charentais «Charentes... j'écris ton nom», de la monumentale encyclopédie intitulée «Les Grands Charentais», des ouvra-

ges «Les rues de Cognac» et «Le Cognac gastronome» qui a même eu une version anglaise.

## Un hommage le 9 décembre

La vie d'Andrée Marik est intimement liée à Cognac dont elle fut faite citoyenne d'honneur en 2008. Lors d'un hommage qui lui avait été rendu à l'occasion de ses 100 ans, Jean-François Hérouard, l'adjoint à l'environnement, avait dit : «Elle a aussi démocratisé la poésie pour aller à la conquête de tous les publics, une démarche avant-gardiste à l'époque.» Hier il a tenu à réagir : «On ne sait pas assez à Cognac qu'elle était connue et appréciée par nombre de ses pairs en poésie, jusqu'au-delà de nos frontières. On s'en rendra compte en lisant sa correspondance quand

ses archives léguées à la Ville seront accessibles au public. À travers son écriture simple, très musicale, sans contrainte de rimes, Andrée Marik traduisait avec bonheur ce temps qui passe, dont la précieuse précarité incite à profiter de chaque instant. Suivons son dernier conseil : «Ne laissons pas mourir les morts/qu'ils demeurent/silences habités/là où bat le cœur du monde/leur passé sur notre avenir chemine.»

Dany Vinet, l'actuelle présidente de l'Atelier de poésie, a aussi indiqué qu'un hommage lui sera rendu le 9 décembre lors de la présentation de «Plumes», le recueil de l'association qui lui consacra plusieurs pages.

Les obsèques d'Andrée Marik seront célébrées dans la plus stricte intimité familiale jeudi 18 août prochain.

## Six élèves moniteurs brevetés à l'école de pilotage

**A** l'occasion de la cérémonie des couleurs qui a eu lieu ce jeudi sur le parking de l'école de pilotage de l'armée de l'air de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard, six élèves moniteurs simulateurs (Emosim) se sont vu remettre l'insigne du brevet de spécialité «moniteur simulateur» par leur parrain.

Cette cérémonie était présidée par le lieutenant-colonel Elie de Rivals-Mazères, commandant en second la base aérienne 709. Les troupes étaient placées sous les ordres du lieutenant-colonel Philippe Chenail, chef du bureau in-

terface des soutiens et maîtrise des activités (Bisma).

Sous le regard ému de leur famille, la remise d'insigne à ces trois jeunes femmes et trois jeunes hommes, dont un était issu de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (EETAA) 722 de Saintes, a marqué la fin de la période de formation professionnelle initiale qui a permis aux jeunes moniteurs d'acquérir les compétences de base de leur futur métier.

Dans les prochains jours, chacun rejoindra son unité d'affectation respective.



Les six jeunes récipiendaires brevetés «moniteur simulateur».

Repro CL

### ■ CYCLOTOURISME

**Sorties des Verriers de Châteaubernard demain dimanche.** L'AS Verriers organise deux sorties demain 7 août au départ à 8 heures. Parcours de 60 km: Châteaubernard, Gimoux, Celles, Lonzac, Jarnac-Champagne, Chadenac, Echebrune, Meussac, Pérignac, Goux, Salignac-sur-Charente, Le Pérat, Le Moulin-de-Saint-Laurent, Jarnouzeau et Châteaubernard. Parcours de 90 km: Châteaubernard, idem jusqu'à Chadenac, Antignac, Saint-Georges-Antignac, Mosnac, Marignac, Echebrune, Meussac, Pérignac, Virlet, Montils, Saint-Sever-de-Saintonge, Rouffiac, Le Pérat et Châteaubernard.

# Faible moisson pour la France

Le pays va connaître sa pire moisson en trente ans, la faute aux intempéries de printemps. Dans le même temps, le reste du monde produit plus que jamais et les prix sont au plus bas.

Le rendement des champs de blé français est attendu en baisse de 30% pour la récolte 2016, et devrait ainsi atteindre le taux le plus bas depuis 1986, année de forte sécheresse, selon une estimation du ministère de l'Agriculture diffusée hier.

La production nationale de blé tendre devrait atteindre 29,1 millions de tonnes, en chute de 29% par rapport à 2015, car «les cultures ont souffert d'un excès d'eau et du manque de luminosité» en raison des intempéries du printemps, souligne Agreste, le service statistique du ministère.

”

La floraison puis le remplissage des grains se sont déroulés dans de mauvaises conditions.

«La floraison puis le remplissage des grains se sont déroulés dans de mauvaises conditions». De plus, «les conditions climatiques ont favorisé la prolifération des maladies et des ravageurs», rappelle Agreste. C'est dans le Bassin parisien et les régions du nord et de l'est de la France que la chute des rendements est la plus forte. Les rendements devraient ainsi reculer de 40% en Ile-de-France,



Les récoltes de blé devraient être 30 % plus basses qu'en 2015.

Photo AFP

de 38% dans les Hauts-de-France et de 31% dans le Centre-Val de Loire par rapport à la moyenne 2011-2015, selon les calculs du ministère. Cependant Agreste souligne que lorsque ces estimations ont été établies, fin juillet, la récolte avait à peine débuté dans certaines régions, notamment en Normandie et dans les Hauts-de-France. «L'estimation finale est donc encore susceptible d'évoluer jusqu'à la fin des moissons», pré-

vient l'organisme. Cette baisse drastique de la récolte française arrive au moment où les autres pays producteurs de blé connaissent eux une forte surproduction, ce qui fait s'effondrer les cours mondiaux et met d'autant plus en difficulté les agriculteurs français. Le syndicat Orama, qui constitue la branche «grandes cultures» de la FNSEA, avait déjà tiré la sonnette d'alarme la semaine dernière. «Il y a des catastrophes que

l'on n'imagine pas», avec dans certaines fermes des rendements «trois fois moins élevés que d'habitude», ainsi que «la moitié ou les trois-quarts du chiffre d'affaires en moins», avait souligné Philippe Pinta, président d'Orama. Le cabinet Agritel estimait pour sa part dans une note publiée cette semaine «qu'une exploitation céréalière de 120 hectares sera au minimum en déficit de 60.000 euros» cette année.

## ■ GOUVERNEMENT

### Les patrimoines des ministres publiés

Jean-Michel Baylet est le ministre le plus fortuné du gouvernement, avec un patrimoine de plus de 8 millions d'euros, selon les chiffres de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), les plus modestes étant Emmanuelle Cosse (26.800 euros) et Harlem Désir (48.400). Selon les informations publiées sur le site de la HATVP (<http://www.hatvp.fr/>), le ministre de l'Aménagement du territoire, notamment copropriétaire du journal régional La Dépêche du Midi, possède aussi deux maisons dans le Sud-Ouest, des voitures de collection, des motos, ou encore des œuvres d'art. Il est suivi par le secrétaire d'État au Parlement Jean-Marie Le Guen, avec un patrimoine de plus de trois millions d'euros, dont plusieurs propriétés à Paris, un immeuble dans les Pyrénées-Atlantiques, plusieurs comptes en banque ou encore des tableaux, meubles et objets divers estimés à 70.000 euros. Après une rectification du ministre, il est impossible de déterminer avec exactitude le montant actuel de son patrimoine, les chiffres publiés étant partiels. La ministre la plus modeste du gouvernement est Emmanuelle Cosse (Logement). Son patrimoine total s'élève à 26.800 euros, elle ne possède ni bien immobilier, ni voiture..